



**Avertissement agricole : Cératite des agrumes « 2^{ème} avis »
09/10/2018**

A l'attention des animateurs des radios locales pour diffusion :

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux le 09/10/2018, signalant le seuil de nuisibilité de la cératite est largement atteint dans pratiquement toutes les wilayas du Nort, à travers les sites faisant l'objet de pose de pièges à phéromones sexuelles.

Dans ce contexte et compte tenu du stade sensible des agrumes et les conditions climatiques favorables à l'activité de cet insecte, il est fort recommandé aux agrumiculteurs de procéder et/ou de renouveler le traitement insecticide par l'utilisation d'un produit spécifique et homologué à cet usage afin de prémunir les fruits des piqures de cette redoutable mouche.

Très important

Méthodes à appliquer : Additionner à l'insecticide sélectionné contre la cératite, un attractif alimentaire à base d'hydrolysate de protéine et pulvériser soit :

- Un côté de chaque rangée des arbres seulement.
- une rangée sur deux.

Cette méthode permet de préserver les insectes utiles existant au niveau des vergers (faune auxiliaire).

NB : Durant cette période, les variétés semi-précoces et tardives ne sont pas concernées par ce traitement (stade sensible non encore atteint).